

**DESTINATAIRES :** Participantes et participants au programme de REER collectif  
**EXPÉDITEURS :** Bureau de la trésorerie et Service des ressources humaines  
**DATE :** Janvier 2016  
**OBJET :** Changements importants à votre régime collectif d'épargne-retraite

---

Récemment, le Bureau de la trésorerie et le Service des ressources humaines ont passé en revue le programme de REER collectif que nous offrons par l'entremise des services de notre fournisseur, soit La Great-West, compagnie d'assurance-vie.

Outre les importants changements précisés ci-dessous, nous avons le plaisir de vous annoncer de nouvelles initiatives visant l'amélioration continue de votre régime collectif d'épargne-retraite.

- Modifications apportées au menu de placements
  - Refonte complète du menu de placements et addition de nouvelles options d'investissement dans le cadre de votre REER collectif
  - Ajout de fonds ajustés au risque et à échéance ciblée
  - Amélioration et simplification de la sélection des options de placement
  - Changement du fonds par défaut
  
- Nouvelles initiatives
  - Mise en place d'un programme de compte d'épargne libre d'impôt (CELI) pour les membres admissibles
  - Possibilité d'effectuer des retraits en ligne
  - Possibilité de verser des cotisations facultatives par l'intermédiaire de vos services bancaires en ligne

Vous trouverez ci-joint de la documentation importante au sujet des modifications et initiatives susmentionnées, notamment des directives à cet égard.

**Pour obtenir de l'aide ou de l'information sur votre régime collectif d'épargne-retraite :**

- **Communiquez directement avec la Great-West.  
Appelez la *Ligne d'accès* – 1 800 724-3402 – du lundi au vendredi, entre 8 heures et 20 heures (HE).**

**Pour avoir des renseignements sur des fonds d'investissement ou pour revoir la composition de votre portefeuille :**

- **Rendez-vous à *Accès SRC* ([www.grsaccess.com](http://www.grsaccess.com)), puis accédez à votre portefeuille pour revoir vos placements et les modifier au besoin.**

À : Tous les participants au régime collectif REER de l'Université Concordia

Date: Janvier 2016

## Changements futurs et importants visant votre programme de retraite et d'épargne collectif

Tel qu'annoncé par votre répondant l'Université Concordia, un récent examen de votre régime REER collectif offert aux employés de l'Université Concordia apportera plusieurs modifications et de nouvelles initiatives. Vous trouverez dans les pages qui suivent les détails importants reliés à ses modifications et nouvelles initiatives.

---

### Modifications au menu de placements

- Nous avons effectué un examen approfondi de votre menu de placement pour le régime REER collectif.
  - Quelques modifications seront effectuées au cours des choix d'investissements existants et vous pouvez maintenant prendre davantage des nouvelles options pour vous aider à préparer votre retraite.
  - Prenez avantage de la simplicité offerte par des fonds à date cible.
  - Des choix d'investissements améliorés et simplifiés

**NOTE:** Il vous incombe de choisir vos options de placement. Lisez attentivement cette lettre et passez en revue vos options REER collectif, afin de vous assurer qu'elles cadrent avec vos objectifs d'épargne retraite à long terme.

---

### Ce qui change

Voici ce que vous devez savoir à ce sujet :

- **Le 8 février 2016**, des nouveaux choix d'investissements seront ajoutés au REER collectif permettant un choix d'investissement actif. Référez à l'annexe #1 pour plus d'information et une liste complète des nouveaux choix d'investissements.
- **Durant la semaine du 14 mars 2016**, des choix d'investissements seront retirés ou fermés. Référez à l'annexe #2 pour la liste complet des choix d'investissements retirés.
- **Modification au fonds par défaut – Participants qui n'ont pas fait de choix de placements**

Si vous aviez omis de choisir une option de placement au moment de votre adhésion au régime, sachez que vos cotisations ont été automatiquement versées au fonds par défaut de votre régime. **Durant la semaine du 14 mars 2016**, le fonds par défaut de votre régime REER, le compte à intérêt quotidien (CIQ), sera remplacé par le fonds Continuum à date cible basé sur votre âge normale de la retraite (65 ans) sans rajustement en fonction du risque. Vos placements

actuels et vos cotisations futures seront investies dans ce même fond Continuum à date cible. Vous pourrez virer votre épargne détenue dans ce fonds en tout temps par la suite. **NOTE: Des participants qui ont choisi activement le compte à intérêt quotidien retrouveront ce montant dans le fonds marché monétaire.**

### Ce que vous devez faire

#### Étape 1 :

**Passez en revue les nouvelles options de placement si ces modifications ont une incidence pour vous.** Commencez par vous servir de l'outil Planifier votre retraite et du Questionnaire sur le profil d'investisseur à votre disposition dans Accès SRC au [www.grsaccess.com](http://www.grsaccess.com). Ces outils interactifs vous permettent de voir si vous êtes sur la bonne voie pour atteindre votre objectif de revenu à la retraite, de déterminer votre tolérance au risque et de cibler les options de placement qui pourraient mieux convenir à vos objectifs d'épargne à long terme .

De nouveaux fonds seront ajoutés **le 8 février 2016**. Vous trouverez une liste complète des options de placement dans Accès SRC sous Placements > Survol des fonds.

#### Étape 2 :

**Ouvrez une session dans Accès SRC au [www.grsaccess.com](http://www.grsaccess.com) > Modifier votre portefeuille, puis choisissez :**

- *Virement entre fonds pour virer vos actifs actuels à de nouvelles options de placement de votre choix.*
- *Dépôts futurs pour modifier vos directives à l'égard des cotisations futures, par retenues salariales ou par prélèvements automatiques, de manière à ce qu'elles soient investies dans la ou les nouvelles options de placement de votre choix.*

Vous pouvez également appeler la Ligne d'accès au 1 800 724 3402 du lundi au vendredi, entre 8 h et 20 h HE pour parler à un représentant du service à la clientèle.

### Frais

Vous ne payerez aucuns frais pour changer vos options de placement ni pour modifier vos directives pour les cotisations futures et les placements arrivant à échéance. Cependant, les frais de gestion de placement (FGP) des nouvelles options pourraient différer de ceux de vos placements actuels.

### Qu'arrivera-t-il si vous ne faites rien?

#### Fonds retirés

**Si vous détenez des avoirs dans un fonds qui sera retiré** et omettez de faire un choix de placement d'ici le **14 mars 2016, 8h HE**, ces avoirs et les cotisations reçues après cette date seront automatiquement versées au placement indiqué. Référez à l'annexe # 3 pour plus d'information.

### Dates importantes à retenir

- **À compter du 8 février 2016**, vous pourrez investir dans les nouveaux fonds.
- **Le 14 mars 2016, 8 h HE** est la date limite pour effectuer des modifications aux options de placement retirées ou fermées.
- **Des séances d'information seront tenues au milieu et à la fin de janvier 2016**

## Nous sommes là pour vous aider

- Pour passer en revue votre portefeuille de placements ou pour y apporter des modifications, rendez-vous dans *Accès SRC* au [www.grsaccess.com](http://www.grsaccess.com) > Modifier votre portefeuille.
- Appelez la *Ligne d'accès* au 1 800 724-3402 du lundi au vendredi entre 8 h et 20 h HE.

Sincèrement,

**Les services de retraites collectif**

---

## Informations additionnelles sur les nouvelles initiatives :

L'Université Concordia est heureux d'annoncer et de mettre à votre disponibilité sous le Régime d'épargne et de retraite offert à ses employés les initiatives suivantes :

### Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)

- Un nouveau compte d'épargne libre d'impôt (CELI) est maintenant disponible pour les employés admissibles.
  - Investissez des sommes hors REER selon des objectifs à court, moyen, ou long-terme.
  - Prenez avantage de la flexibilité et de l'investissement libre d'impôt d'un CELI.

### Retraits en ligne

- Même si les retraits, avant la retraite, ne sont pas conseillés vous pouvez effectuer des retraits de votre REER et CELI en ligne et déposer les sommes directement à votre compte bancaire. **Note:** Un retrait de votre REER implique une retenue d'impôt à la source. Vous êtes responsable d'un frais de retrait de 35 \$ pour chaque retrait du REER et 25 \$ du CELI.

### Cotisations facultatives par l'entremise de vos services bancaires

- Déposer des montants additionnels à votre REER et CELI en utilisant les services bancaires **en ligne** de votre institution financière.
- 

## Annexe # 1 – Nouvelles options d'investissement\*

**Le 8 février 2016**, des nouvelles options d'investissement seront ajoutées au REER collectif permettant un choix d'investissement actif.

### Menu à la carte:

- Fonds d'obligations de sociétés (Portico) (CORBP) (0,85 %)
- Fonds d'obligations internationales (Brandywine) (LIBP) (1,10 %)
- Fonds d'obligations nord-américaines à rendement élevé (Putnam) (NABMK) (1,10 %)
- Fonds hypothécaire (LLMRT) (1,10 %)
- Fonds de croissance américain (AGF) (LAGAG) (1,25 %)
- Actions am à faible volatilité (Putnam) (USLVP) (1,15 %)
- Fonds américain de sociétés à moyenne capitalisation (SGIGWL) (LLMCG) (1,00 %)
- Fonds d'occasions d'investissement international (JP Morgan) (LIOP) (1,15 %)
- Fonds d'actions mondiales (Trimark) (TRGE) (1,25 %)
- Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (GCL) (GINFL) (1,15 %)
- Fonds immobilier (SGIGWL) (LREG) (1,25 %)

### **Fonds Continuum à date cible sans rajustement en fonction du risque (Profil Équilibré):**

- Continuum 2015 (CNT15) (1,10 %) à Continuum 2055 (CNT55) (1,10 %)

**Pour un fonds à date cible avec un profil équilibré** veuillez choisir la série de fonds Continuum sans rajustement en fonction du risque.

### **Fonds Continuum à date cible avec rajustement en fonction du risque (Profil Prudent ou Énergique) :**

- Prudent Continuum 2015 (CNY15) (1,10 %) à Prudent Continuum 2055 (CNY55) (1,10 %)
- Énergique Continuum 2015 (CNZ15) (1,10 %) à Énergique Continuum 2055 (CNZ55) (1,10 %)

**Par exemple**, si vous avez répondu prudent et choisi le fonds Continuum 2030, votre choix final sera le fonds Prudent Continuum 2030.

**Note:** Veuillez utiliser le Questionnaire de Profil d'Investisseur spécifiquement conçu pour les fonds à date cible avec un rajustement en fonction du risque avant de faire votre choix. Pour mieux vous aider, référer au questionnaire de profil d'investisseur et la brochure sur les fonds à date cible avec un rajustement en fonction de risque.

\*(nom du fonds, code du fonds, et le frais d'investissement excluant les coûts d'exploitations.)

## **Annexe # 2 – Choix d'investissement qui seront retirés ou fermés.**

**Durant la semaine du 14 mars 2016**, les choix d'investissement suivants seront retirés ou fermés.

- Fonds équilibré (CC&L) (PCB)
- Fonds équilibré de croissance (MFS) (BGMB)
- Fonds équilibré (SRA) (BALSR)
- Fonds d'actions (CC&L) (PCE)
- Fonds d'actions canadiennes (SRA) (CESR)
- Compte à intérêt quotidien (CIQ)
- Fonds indiciel d'obligations canadiennes (TDAM) (S079)
- Fonds d'actions américaines (SRA) (USESR)
- Fonds indiciel d'actions américaines (TDAM) (LUSET)
- Fonds d'actions mondiales (MFS) (GEMB)
- Fonds d'actions internationales (Templeton) (LIET)
- Compte à intérêt composé sur cinq ans (CI5) (**Note: Aucune nouvelle cotation permise. Aucune modification aux investissements courants avant la date d'échéance.**)

### Annexe # 3 – Qu’arrivera t il si vous ne faites rien?

Si vous détenez des avoirs dans un fonds qui sera retiré et omettez de faire un choix de placement d’ici le **14 mars 2016, 8 h HE**, ces avoirs et les cotisations reçues après cette date seront automatiquement versées au placement indiqué dans le tableau ci-dessous.

Option de placement retiré ou fermé	Frais de gestion de placement (%)*	Virement automatique	Frais de gestion de placement (%)*
Fonds équilibré (CC&L)	1,05	Fonds Continuum à date cible (âge 65)	1,10
Fonds équilibré de croissance (MFS)	1,05		
Fonds équilibré (SRA)	1,10		
Compte à intérêt composé sur cinq ans <b>Note: Aucune nouvelle cotisation permise. (Aucune modification aux investissements courants (terme de 5 ans) avant la date d’échéance.)</b>	n/a	Compte à intérêt composé sur un an (directives futures seulement)	n/a
Compte à intérêt quotidien	n/a	Fonds du marché monétaire (LK) (Portico)	0,80
Fonds d’actions (CC&L)	1,05	Fonds d’actions canadiennes (Jarislowsky Fraser)	1,00
Fonds d’actions canadiennes (SRA)	1,00		
Fonds indiciel d’obligations canadiennes (TDAM)	0,85	Fonds d’obligations (SRA)	1,00
Fonds d’actions américaines (SRA)	1,25	Fonds de croissance américain (AGF)	1,25
Fonds indiciel d’actions américaines (TDAM)	0,85		
Fonds d’actions mondiales (MFS)	1,40	Fonds d’actions mondiales (Trimark)	1,25
Fonds d’actions internationales (Templeton)	1,50	Fonds d’occasions d’investissement international (JP Morgan)	1,15

\* excluant les coûts d’exploitations

## Annexe # 4 – Menu d'investissements final après les modifications

Option de placement (Code du fonds)	Frais de gestion de placement (%)*
<b>Fonds à date cible avec rajustement en fonction de risque</b>	
Prudent Continuum 2015 (CNY15) à Prudent Continuum 2055 CNY55) (Profil Prudent)	1,10
Continuum 2015 (CNT15) à Continuum 2055 (CNT55) (Profil Équilibré ou sans ajustement en fonction de risque)	
Énergique Continuum 2015 (CNZ15) à Énergique Continuum 2055 (CNZ55) (Profil Énergique)	
<b>Espèces et quasi-espèces</b>	
Compte à intérêt composé sur un an	s/o
Compte à intérêt composé sur trois ans	
Compte à intérêt composé sur cinq ans (aucune nouvelle cotisation)	
Fonds du marché monétaire (LK) (Portico) (S029)	0,80
<b>Revenue fixe</b>	
Fonds hypothécaire (Portico) (LLMRT)	1,10
Fonds d'obligations SRA (BSR)	1,00
Fonds d'obligations de sociétés (Portico) (CORBP)	0,85
Fonds d'obligations nord-américaines à rendement élevé (Putnam) (NABMK)	1,10
Fonds d'obligations internationales (Brandywine) (LIBP)	1,10
<b>Actions canadiennes</b>	
Fonds d'actions canadiennes Jarislowsky Fraser (CEJF)	1,00
Fonds d'actions de croissance Montrusco Bolton (MTGE)	0,95
<b>Actions E.U.</b>	
Fonds de croissance américain (AGF) (LAGAG)	1,25

Actions am. à faible volatilité (Putnam) (USLVP)	1,15
Fonds américain de sociétés à moyenne capitalisation (GWLIM) (LLMCG)	1,00
<b>Actions internationales</b>	
Fonds d'occasions d'investissement international (JP Morgan) (LIOP)	1,15
<b>Actions mondiales</b>	
Fonds d'actions mondiales (Trimark) (TRGE)	1,25
<b>Actions spécialisées</b>	
Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (GCL) (GINFL)	1,15
Fonds immobilier (SGIGWL) (LREG)	1,25

\* excluant les coûts d'exploitations